



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Paris, le

Nos références :
Vos références :

Madame la Déléguée fédérale, Monsieur le Président, Messieurs les Secrétaires généraux,

Par votre lettre du 30 avril, vous appelez mon attention sur les difficultés rencontrées dans l'exercice des droits syndicaux et vous demandez qu'une plus grande attention soit portée à vos propositions dans le cadre du dialogue social.

Nous avons eu l'occasion, lors de notre rencontre du 2 février dernier, d'évoquer ensemble les conditions, particulières et exigeantes, que créait pour l'ensemble des acteurs du service public le contexte de la crise sanitaire. Sans être encore totalement résolue, celle-ci est désormais maîtrisée, et cela doit nous conduire à nous réapproprier notre dialogue social autour, en particulier, des perspectives tracées le 2 février dernier, lors de ma rencontre avec vous.

Mme Anne GUYOT-WELKE, Déléguée fédérale
Fédération Solidaires finances

M. Alexandre DERIGNY, Secrétaire général
fédérale Fédération des finances CGT

M. Philippe GRASSET, Secrétaire général
Fédération des finances Force Ouvrière

M. Denis GREGOIRE, Secrétaire général
Fédération CFDT des finances

M. Hervé PAPIN, Secrétaire général
Fédération des finances UNSA

M. Stéphane MARSEILLE, Secrétaire général
Fédération des finances CFTC

M. Roger SCAGNELLI, Président par Intérim
Fédération des finances CFE-CGC

139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

De ce point de vue, je vous confirme mon souhait de voir décliner dans notre ministère, aussitôt que possible, les mesures qui seront issues des négociations conduites par la DGAFP sur la protection sociale complémentaire, ou sur le télétravail. Sur ce dernier sujet, il nous faudra tirer les enseignements des mois écoulés, et mettre en oeuvre un cadre adapté à l'exercice d'un télétravail pérenne conciliant organisation du travail et épanouissement personnel.

Par ailleurs, l'action sociale est un sujet sur lequel la concertation, constante, mérite encore de s'intensifier autour de l'objectif partagé d'une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des agents. La séance du CTM prochainement consacrée à la rénovation du parc des résidences de loisir, sera l'occasion d'approfondir les échanges engagés depuis de nombreux mois sur ce sujet, et de concrétiser les orientations définies.

De manière générale, je souhaite que notre ministère se saisisse de toutes les opportunités ouvertes par l'ordonnance sur la négociation, et que toutes les conditions soient réunies pour permettre aux organisations syndicales d'apporter leur contribution et d'enrichir toujours davantage un dialogue social dont nous avons particulièrement mesuré le rôle et l'importance au cours de ces derniers mois.

Les conditions d'exercice des droits syndicaux font l'objet d'une attention redoublée. A cet égard, et pour compléter les décisions intervenues à la suite de notre réunion du 2 février, je vous indique que les mesures d'accompagnement du plan de suppression des droits syndicaux dérogatoires pourront être réexaminées à l'automne, sans exclure, à ce stade, la possibilité de reconduire certaines d'entre elles jusqu'à la fin de l'année 2022.

Les conditions de tenue des réunions d'information syndicale à distance ne sont actuellement pas satisfaisantes et, indépendamment d'un retour prochain à une situation sanitaire normale, la direction générale de la Fonction publique s'est saisie de ce sujet important à son niveau.

Enfin, je souhaite que les travaux engagés sur la médiation puissent intégrer la possibilité, pour les organisations syndicales, de recourir à des autorisations d'absence pour l'accompagnement des agents dans le cadre de cette procédure.

La période qui s'ouvre clôturera une parenthèse éprouvante pour l'ensemble de nos concitoyens, et doit nous permettre de rassembler toutes nos forces pour assurer la relance de notre économie. Tout comme j'ai pu le mesurer au long de ces derniers mois, je sais pouvoir à nouveau compter sur l'engagement de tous dans cette mission essentielle.

Je vous prie d'agréer, Madame la Déléguée générale, Monsieur le Président, Messieurs les Secrétaires généraux, l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno Le Maire



Bruno LE MAIRE